



GUIDE GRATUIT · ÉDITION OCTOBRE 2026

L'assurance vie entière

Une protection à vie, des primes garanties et une valeur de rachat qui grandit avec le temps.

Jean Carrière · Conseiller en sécurité financière

**EN BREF**

L'essentiel en une page

Certains besoins ne disparaissent pas avec l'âge. L'impôt dû au décès sur un chalet ou un REER, le désir de laisser quelque chose à ses petits-enfants, la protection d'un enfant handicapé : ces besoins existent encore à 80 ou 90 ans. L'assurance vie entière a été conçue pour eux.

À vie

La protection ne prend jamais fin, peu importe votre âge ou votre santé future.

Valeur de rachat

Une réserve garantie s'accumule dans le contrat et peut être utilisée de votre vivant.

Avec participation

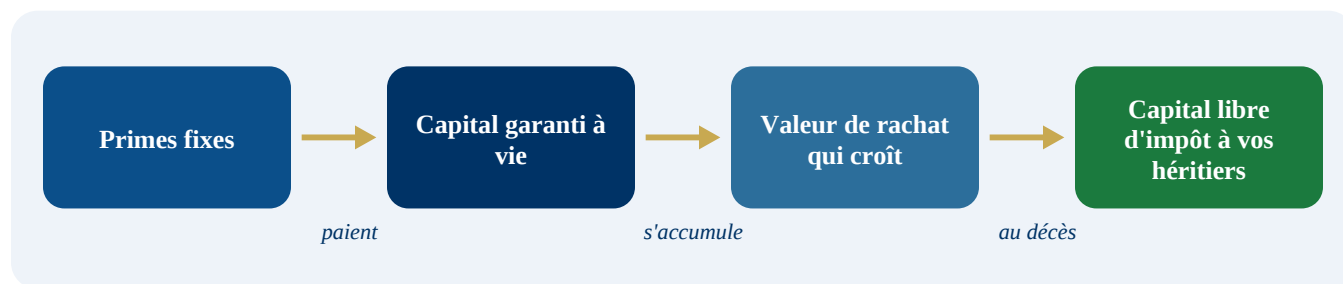
Certains contrats versent des participations annuelles. Elles ne sont pas garanties.

Planification successorale

Un capital libre d'impôt pour payer l'impôt au décès ou laisser un héritage.

COMMENT ÇA FONCTIONNE

L'assurance vie entière



Vous payez une prime fixe, pendant une période choisie (par exemple jusqu'à 100 ans, 20 ans ou 10 ans) ou toute la vie. En échange, l'assureur garantit un capital au décès, quel que soit l'âge.

Une partie des primes forme une valeur de rachat garantie qui augmente chaque année. Dans un contrat avec participation, l'assureur peut aussi verser des participations, selon les résultats de son compte de contrats avec participation. Ces participations peuvent acheter de l'assurance libérée, ce qui fait croître le capital et la valeur de rachat.

Les mots à connaître

Valeur de rachat	Le montant que vous recevriez en résiliant le contrat. On peut aussi l'emprunter ou s'en servir en garantie.
Participations	La part des résultats du compte avec participation versée aux titulaires. Elles ne sont jamais garanties et varient d'année en année.
Assurance libérée	Capital additionnel acheté avec les participations, sans nouvelle preuve de santé.
Paiement limité	Les primes cessent après 10 ou 20 ans, ou à un âge fixé, mais la protection continue à vie.
Avance sur contrat	Un prêt consenti par l'assureur à même la valeur de rachat. Il réduit le capital tant qu'il n'est pas remboursé.



LES AVANTAGES

Pourquoi c'est utile

01**Rien n'est laissé au hasard**

Prime, capital et valeur de rachat de base sont garantis par contrat.

02**Une protection qui ne s'arrête jamais**

Pas de renouvellement à prix fort, pas d'âge limite.

03**De la liquidité au décès**

Le capital arrive quand la succession en a besoin : pour payer l'impôt sur un chalet, un REER ou une entreprise, sans vendre à rabais.

04**Une réserve utilisable de votre vivant**

La valeur de rachat peut servir de garantie pour un prêt ou être retirée, selon le contrat.

À QUI ÇA S'ADRESSE

Est-ce pour vous ?

- **Les parents d'un enfant à charge à vie**
Pour assurer la sécurité d'un enfant handicapé, souvent avec une fiducie.
- **Les propriétaires d'un chalet ou d'un immeuble**
Le gain en capital est imposable au décès. Le capital paie l'impôt et la famille garde le bien.
- **Les grands-parents**
Pour laisser un legs précis, connu d'avance, à leurs petits-enfants.
- **Les propriétaires d'entreprise**
Un contrat détenu par la société peut, à certaines conditions, permettre de verser le capital aux actionnaires en partie libre d'impôt par le compte de dividendes en capital.

UN EXEMPLE CONCRET

Pierre, 58 ans, possède un chalet dans Charlevoix acheté il y a vingt-cinq ans. À son décès, la plus-value sera imposable et ses enfants devront trouver l'argent pour payer l'impôt.

Un contrat de vie entière à primes payables pendant 20 ans fournira un capital libre d'impôt au moment précis où l'impôt sera exigible. Les enfants n'auront pas à vendre le chalet en vitesse pour régler la facture.

LES OPTIONS ET LES PIÈGES

Bien choisir, sans mauvaise surprise

Les options courantes

Avec participation	Participations non garanties, mais potentiellement importantes à long terme.
Sans participation	Tout est garanti, à prime souvent plus basse, mais sans croissance additionnelle.
Païement limité (10 ou 20 ans)	Les primes sont plus élevées, mais terminées avant la retraite.
Assurance vie entière conjointe, payable au dernier décès	Une solution économique pour payer l'impôt qui devient exigible au décès du dernier conjoint.

À SURVEILLER AVANT DE SIGNER

- Les participations ne sont pas garanties : une projection n'est qu'une hypothèse. Demandez à voir le scénario avec un barème de participations réduit.
- Résilier tôt coûte cher : la valeur de rachat est faible les premières années.
- Une avance sur contrat non remboursée réduit le capital versé au décès.
- Le bon montant : un capital trop élevé alourdit inutilement le budget. On part du besoin réel.

PROCHAINES ÉTAPES

Les bonnes questions à poser

Avant de vous décider, demandez-vous :

- Mon besoin est-il vraiment permanent ?
- Avec ou sans participation, dans ma situation ?
- Que se passe-t-il si les participations baissent ?
- Mon contrat devrait-il appartenir à moi ou à ma société ?

Je compare les produits de plusieurs assureurs et je vous présente les chiffres côte à côte. Une rencontre de 30 minutes, en personne à Montréal, par Google Meet ou par téléphone, suffit habituellement pour y voir clair.

PRENEZ RENDEZ-VOUS

maprime.ca/rendez-vous · 438 889-6474 · info@maprime.ca



Faites le calcul

Scannez le code avec l'appareil photo de votre téléphone : le calculateur gratuit de Maprime.ca vous donne une première estimation en deux minutes, sans inscription.

[Ouvrir le calculateur](#) →



Demander une soumission

Ou scannez celui-ci pour obtenir une soumission personnalisée, sans frais ni obligation.

[Demander ma soumission](#) →

Jean Carrière, représentant autonome par l'entremise de Groupe Cloutier, agent général. Conseiller en sécurité financière, représentant en assurance et rentes collectives et représentant en plans de bourses d'études, inscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers (certificat 259457). Vérifiez mon inscription : lautorite.qc.ca.

AVIS IMPORTANTS ET SOURCES

À lire

- Ce guide fournit de l'information générale. Il ne constitue ni un avis fiscal, juridique ou financier personnalisé, ni une recommandation de produit. Une analyse de vos besoins est requise avant toute recommandation.
- Les garanties, exclusions, frais et conditions qui s'appliquent sont ceux du contrat émis par l'assureur, qui seul fait foi. Les exemples sont illustratifs et ne constituent pas une soumission.
- Je suis représentant autonome : je ne suis lié à aucun assureur par une entente d'exclusivité et je compare les produits de plusieurs assureurs. Je suis rémunéré par commission de l'assureur; je vous la détaille sur demande.
- Chiffres et règles en vigueur en octobre 2026; ils peuvent changer. Images : photographies Pexels (licence Pexels) et illustrations générées par intelligence artificielle; les personnes représentées sont des modèles ou des personnages fictifs.

Sources consultées

- Loi de l'impôt sur le revenu (disposition présumée au décès, compte de dividendes en capital)
- Code civil du Québec, art. 2449
- Contrats types d'assureurs canadiens, consultés en octobre 2026